



Strasbourg, le 12 juin 2019

CDL-PL-OJ(2019)002ann-rev
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

119^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi 21 juin 2019 (9h00-18h00) -
samedi 22 juin 2019 (9h30-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE REVISE

Vendredi 21 juin 2019

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes ([CDL\(2019\)022](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 20 juin 2019.

4. Communication du Secrétariat**5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Aleksandra Djurović, Représentante Permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe et avec Mme Kara McDonald, Consule Générale, Observateur permanent adjoint des Etats-Unis auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Stella Kyriakides, ancienne Présidente de l'Assemblée parlementaire et avec M. Sergiy Vlasenko, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Le projet d'avis sur la Roumanie (voir le point 12) entre dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Leen Verbeek, Président de la Commission de suivi du Congrès et avec M. Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès, sur la coopération avec le Congrès.

Le rapport sur la révocation par le peuple des maires/élus locaux (voir le point 20) entre dans le cadre de la coopération avec le Congrès.

8. Coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Rolf Wenzel, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, s'adressera à la Commission.

9. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Hongrie - Avis sur la loi relative aux juridictions administratives et la loi relative à l'entrée en vigueur de la loi sur les juridictions administratives et certaines règles transitoires ([CDL-AD\(2019\)004](#)) ;

Malte - Avis sur les dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs et l'indépendance des organes judiciaires et répressifs ([CDL-AD\(2018\)028](#)) ;

Principes sur la protection et la promotion de l'institution du Médiateur (« les Principes de Venise ») ([CDL-AD\(2019\)005](#)) ;

Macédoine du Nord - Avis relatif au projet de loi sur le Conseil de la magistrature ([CDL-AD\(2019\)008](#)) ;

Macédoine du Nord - Avis sur le projet de loi portant modification de la loi sur les tribunaux ([CDL-AD\(2018\)033](#)).

Ukraine - Avis conjoint relatif au projet de loi n° 6674 « portant modification de certains actes législatifs pour garantir la transparence de l'information sur l'activité financière des associations publiques et de l'utilisation de l'assistance technique internationale » et au projet de loi n° 6675 « portant modification du code général des impôts de l'Ukraine pour garantir la transparence du financement des associations publiques et de l'utilisation de l'assistance technique internationale » ([CDL-AD\(2018\)006](#)).

10. Géorgie

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2019\)002](#)) sur la sélection et la nomination des juges de la cour suprême de la Géorgie ([CDL-REF\(2019\)007](#)) rédigé sur la base des observations de M. Atar, de M. Barrett, de M. Eşanu et de M. Sørensen, ainsi que de M. Mats Melin (expert). Conformément à la décision prise lors de la session de mars et au Protocole relatif à l'élaboration d'avis urgents adopté en octobre 2018 ([CDL-AD\(2018\)019](#)), cet avis urgent a déjà été rendu public.

10h45-11h00	Pause-café
11h00-13h00	Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)

11. Monténégro

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mr Mehmet Zenka, Ministre des droits de l'homme et des droits des minorités du Monténégro, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)018](#)) sur le projet de loi du Monténégro sur la liberté de religion et de conviction et le statut juridique des communautés religieuses ([CDL-REF\(2019\)014](#)) rédigé sur la base des observations de M. Eşanu, de M. Velaers et de M. Vermeulen. La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 juin 2019.

12. Roumanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Roumanie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)017](#)) sur les ordonnances

d'urgence (EGO n° 7 et EGO n° 12) portant modification aux lois sur la Justice ([CDL-REF\(2019\)012](#) et [CDL-REF\(2019\)013](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Bazy Malaurie, de M. Eşanu, de M. Kuijer et de M. Tuori ainsi que de Mme Suchocka (Présidente honoraire).

13. République de Moldova

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants des principaux partis politiques de la République de Moldova, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)024](#)) sur la situation constitutionnelle en République de Moldova avec une attention particulière à la possibilité de dissoudre le parlement, rédigé sur la base des observations de M. Dimitrov, de M. Frenco, de M. Holmøyvik et de M. Tuori. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur le bassin méditerranéen examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2019.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Echange de vues avec le Directeur de l'OSCE/BIDDH</i> <i>Lignes directrices conjointes sur la liberté de réunion pacifique (3ème édition)</i> <i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

14. Echange de vues avec la Directrice de l'OSCE/BIDDH

Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, Directrice du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme de l'OSCE, s'adressera à la Commission.

15. Lignes directrices conjointes sur la liberté de réunion pacifique (3^{ème} édition)

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté de réunion pacifique (3^{ème} édition ([CDL\(2019\)023](#)) préparé par le Panel d'experts de l'OSCE/BIDDH sur la liberté de réunion pacifique en coopération avec Mme Bazy Malaurie, M. Eşanu, M. Hoffmann-Riem et M. Vermeulen ainsi que M. Pieter van Dijk (expert). La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet de lignes directrices lors de sa réunion du 20 juin 2019.

16. Tunisie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mohamed Fadhel Mahfoudh, Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé de la relation avec les instances indépendantes, la société civile et les droits de l'homme de la Tunisie et avec M. Ameer Larayedh, Président de la Commission parlementaire de l'industrie, de l'énergie, des ressources naturelles, de l'infrastructure et de l'environnement de la Tunisie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)020](#)) sur le projet de loi organique de la Tunisie relative à l'Instance du développement durable et des droits des générations futures ([CDL-REF\(2019\)011](#) et [CDL-REF\(2019\)015](#)) rédigé sur la base des observations de M. Dimitrov, de M. Holmøyvik et de M. Kuijer ainsi que de Mme Finola Flanagan, de M. Álvaro Gallego et de Mme Veronika Tomei (experts). Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur le bassin méditerranéen examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2019.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Rapports et Etudes</i>

17. Les paramètres sur les relations entre la majorité parlementaire et l'opposition dans une démocratie : liste de critères

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de paramètres sur les relations entre la majorité parlementaire et l'opposition dans une démocratie : liste de critères ([CDL\(2019\)021](#)) rédigé sur la base des observations de M. Aurescu, de Mme Kiener, de M. Tuori et de M. Vermeulen ainsi que de Mme Suchocka (Présidente honoraire). Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur le bassin méditerranéen examineront ce projet de paramètres lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2019.

18. Rapport sur l'utilisation des technologies numériques et les élections

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur l'utilisation des technologies numériques et les élections ([CDL-EL\(2019\)002](#) ; voir également le document [CDL-REF\(2019\)009](#)) rédigé conjointement avec le Service de la société de l'information du Conseil de l'Europe (DGI) sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, de M. Rubio Nuñez et de M. Vargas Valdez ainsi que de Mme Rozgonyi (experte de la DGI, Division de la gouvernance des médias et de l'internet) et de Mme Ruzic (experte de la DGI, Division de la protection des données). Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de rapport lors de sa réunion du 20 juin 2019.

19h15 Départ en bus de Venise (Piazzale Roma)

20h00 Dîner au Restaurant "[Park Ristorante da Odino](#)", Quarto d'Altino

22h30 Retour à Venise (Piazzale Roma)

Samedi 22 juin 2019

9h30-10h45	<i>Méthodes de travail</i> <i>Rapports et Etudes (suite)</i> <i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays</i> <i>Coopération avec d'autres pays</i> <i>Information sur les Conférences et les séminaires</i>
------------	---

19. Méthodes de travail

Conformément à la décision prise à la dernière session, la Commission est invitée à discuter les propositions du Bureau élargi concernant les suites à donner à la proposition de 5 membres d'introduire la possibilité de joindre des avis séparés aux avis adoptés par la Commission.

20. Rapport sur la révocation par le peuple des maires/élus locaux

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur la révocation par le peuple des maires/élus locaux ([CDL\(2019\)019](#)) rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, de Mme Jametti Greiner, de Mme Karakamisheva-Jovanovska. Le Conseil des élections démocratiques ainsi que les sous-commissions sur les

institutions démocratiques et sur le bassin méditerranéen, examineront ce projet de rapport lors de leurs réunions du 20 juin 2019.

21. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Arménie

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Arménie.

Kazakhstan

M. Rogov informera la Commission des développements constitutionnels récents au Kazakhstan.

Lituanie

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Lituanie.

22. Coopération avec d'autres pays

Argentine

Le Président informera la Commission de sa visite récente en Argentine ainsi que de sa participation au Séminaire co-organisé par la Chambre électorale nationale à Buenos Aires le 30 mai 2019.

Mongolie

Le Président informera la Commission de sa participation à la Conférence sur « la séparation des pouvoirs et la Cour constitutionnelle » qui s'est tenue à Ulaanbataar les 6-7 juin 2019 ainsi que des perspectives d'une éventuelle coopération avec la Mongolie.

Suisse

M. Ulrich Meyer, Président du Tribunal fédéral suisse, s'adressera à la Commission.

Ouzbékistan

M. Frenko informera la Commission de sa participation au Forum juridique international « Le droit à l'ère de la modernisation rapide » qui s'est tenue à Tachkent les 25-27 avril 2019 ainsi que des perspectives d'une éventuelle coopération avec l'Ouzbékistan.

23. Information sur les Conférences et les séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions du :

- *Séminaire UniDem « L'état de la démocratie, trente ans après la levée du rideau de fer » (Lund, Suède, 6-7 mai 2019) ;*
- *Séminaire « Développement constitutionnel moderne : le rôle du contrôle de constitutionnalité dans la constitutionnalisation du droit » (Minsk, 30-31 mai 2019) ;*
- *9^e Séminaire UniDem-Med « Vers une administration de proximité : modèles et bonnes pratiques » (Marrakech, Maroc, 12-14 juin 2019).*

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-12h45	<i>Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise Rapport de la réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques</i>

24. Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission est invitée à entériner les projets de compilation des avis et rapports de la Commission de Venise concernant les systèmes électoraux et la représentation des genres ([CDL\(2019\)015](#)) et concernant les systèmes électoraux et les minorités nationales ([CDL\(2019\)016](#)).

25. Rapport de la réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle (Rome, 23-24 mai 2019)

La Commission sera informée des résultats et conclusions de la réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle qui s'est tenue à Rome les 23-24 mai 2019.

26. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (20 juin 2019)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion qui s'est tenue le 20 juin 2019.

La Commission sera informée de l'avancement des travaux concernant le rapport sur le contentieux électoral ([CDL-EL\(2019\)001](#) ; [CDL-REF\(2019\)010](#)).

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Les rapports sur l'utilisation des technologies numériques et les élections et sur la révocation par le peuple des maires/élus locaux sont traités sous les points 18 et 20 ci-dessus.

27. Autres questions

La Commission sera informée des préparations du 30^e anniversaire.

28. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2019 est confirmé comme suit :

120 ^e session plénière	11-12 octobre 2019
121 ^e session plénière	6-7 décembre 2019

La Commission est invitée à confirmer le calendrier des sessions pour l'année 2020 :

122 ^e session plénière	20-21 mars 2020
123 ^e session plénière	19-20 juin 2020
124 ^e session plénière	8-9 octobre 2020 (30 ^e anniversaire)
125 ^e session plénière	11-12 décembre 2020

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)